

Assemblée Générale

Séance du 13 décembre 2024

Procès-Verbal

MEMBRES ADHERENTS PRESENTS AVEC VOIX DELIBERATIVES :

- **Mme PETTER**, Représentant, **1)** du Centre Hospitalier Poissy/Saint-Germain-en-Laye, **2)** du Centre Hospitalier Mantes la Jolie, **3)** du Centre Hospitalier Meulan les Mureaux, représentée par **M. BROTONS**
- **M. LORENTZ**, Représentant du Centre Hospitalier Départemental de Stell, représenté par **Mme RENE-CORAIL**
- **M. BELLON**, Représentant **1)** du Centre Hospitalier de Versailles, **2)** du Centre Hospitalier de Plaisir, **3)** du GCS de Plaisir, **4)** de l'Hôpital du Vésinet, **5)** de l'EHPAD des Aulnettes, **6)** du Centre hospitalier de la Mauldre représenté par **M. STUDER**
- **M. LEGENDRE**, Représentant **1)** du Centre d'accueil et de soins hospitaliers de Nanterre, **2)** de l'EPS Roger Prévot représenté par **Mme COLONNELLO**
- **Mme BEGOT FONTAINE**, Représentante de l'UGECAM IDS, représentée par **Mme DEMBELE**
- **Mme CALMON** Représentante de l'Hôpital de Chevreuse, représentée par **Mme SANHADJI**

REPRESENTANTS DU PERSONNEL :

- **M. RACINE**, Représentant du personnel du GCS BIH de Saint-Germain-en-Laye
- **M. FOURNIER**, Représentant du personnel du GCS BIH de Saint-Germain-en-Laye

Assistaient également à la séance :

- **M. VIDEAU**, Directeur du GCS Blanchisserie de Saint-Germain-en-Laye
- **M. HALLIER**, Agent comptable du GCS Blanchisserie de Saint-Germain-en-Laye
- **Mme DE OLIVEIRA**, Assistante Admin/Rh du GCS Blanchisserie de Saint-Germain-en-Laye

L'ordre du jour est fixé comme suit :

- I. Election du secrétaire de séance**

- II. Point activité 2024**

- III. Point sur les restes à recouvrer**

- IV. Prévisions 2025**
 - a. EPRD 2025
 - b. Investissements 2025
 - c. Délibération concernant le prix au kilos 2025 et refacturation des draps perdus

- V. Projet Future Blanchisserie**
 - a. Etat d'avancement du projet
 - b. Prestations proposées au sein de la Future Blanchisserie

- VI. Points divers**
 - a. Réunion des Responsable Fonction linge : Février 2025
 - b. Inventaire 2025

Début de la séance : 10h05

En l'absence de Mme Diana KARROUZ, M. Nicolas STUDER présidera cette séance en tant qu'administrateur suppléant.

I. Election du secrétaire de séance

Mme COLONELLO se porte volontaire pour être secrétaire de séance.

II. Point activité 2024

M. VIDEAU débute la présentation de l'activité 2024 : à fin novembre 4 470 tonnes ont été traitées soit 19,27 tonnes/jour. En 2023, sur la même période la blanchisserie avait traité 4 419 tonnes soit 19.13 tonnes/jour. L'activité est conforme aux prévisions de l'EPRD.

M. STUDER souligne le fait que malgré les difficultés des établissements, l'activité de la BIH garde la même évolution, ce qui est plutôt rassurant.

III. Point sur les restes à recouvrer

M. HALLIER, explique que les restes à recouvrer représentent à ce jour plus de 2 000 000 d'euros et qu'au regard du projet future blanchisserie ces retards de paiement risquent d'engendrer des difficultés de trésorerie pour la BIH.

M. VIDEAU indique qu'un rendez-vous a eu lieu courant décembre avec les Directeurs Financiers des GHT du 78 : un engagement de retard de paiement maximum de 6 mois a été accepté pour les établissements en grande difficulté.

M. STUDER explique que certains établissements rencontrent de grosses difficultés financières et que de ce fait les paiements ont du mal à être honorés en temps et en heure chez tous les fournisseurs.

M. VIDEAU rappelle que la convention constitutive prévoit un paiement à 30 jours des établissements car un GCS est tenu, par son statut, d'honorer les factures sous ce même délai pour ses fournisseurs.

M. HALLIER rappelle que la Convention Constitutive fait mention d'une spécificité au regard des retards de paiement de la part des adhérents, à savoir que tout règlement effectué en retard, peut conduire le créancier à solliciter des intérêts/pénalités de 19% et qu'une délibération doit être mise aux votes pour application ou non de cette modalité.

M. STUDER indique que cette délibération sera à mettre à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée Générale, mais si elle n'est pas mise en application, les adhérents ne pourraient pas payer les sommes dues.

M. HALLIER indique que la délibération est obligatoire et que dans le cas contraire les intérêts moratoires seraient systématiquement appliqués.

Mme RENE-CORAIL indique que son établissement a connu quelques soucis de trésorerie dernièrement mais que le paiement des sommes dues à la BIH devrait intervenir en janvier 2025.

M. STUDER conclut en suggérant la mise aux votes de la non-application des intérêts moratoires à la prochaine Assemblée Générale et rappelle aux membres adhérents présents qu'une vigilance particulière est à porter sur le paiement des factures au GCS.

IV. Prévisions 2025

a. EPRD 2025

M. VIDEAU présente à l'écran le document ayant permis de construire l'EPRD 2025.

L'**activité**, permettant de définir les moyens à mettre, est estimée sur la base de la réalisation de 2024. La BIH la prévoit à hauteur de 19.26 tonnes/jour au regard des éléments connus à date. Il est fait état de l'évolution du tonnage traité sur les dernières années et les faits marquants associés annotés sur le document présenté (2018 : 18.6 t/j ; 2019 : 18.4 t/j ; 2020 : 18 t/j - Crise Sanitaire ; 2021 : 18.7 t/j ; 2022 : 18.2 t/j ; 2023 : 19 t/j ; 2024 : 19.2 t/j).

M. STUDER indique que la tendance d'activité connue en 2023 est conservée, ce que confirme M. VIDEAU.

M. STUDER suppose qu'il est difficile d'estimer les prévisions d'activité.

M. VIDEAU indique que cet exercice est réalisé sur la base de plusieurs années d'historique de consommations de linge de chaque établissement, de variations en lien avec les vacances scolaires et de faits marquants remontés par les adhérents (lorsqu'ils sont connus). D'année en année, une cohérence entre le réalisé et le budgété est constaté.

Les charges ont également été estimées sur la base du réalisé 2024 en y intégrant les gains de productivité en année pleine, les faits marquants et certaines hypothèses d'inflation.

Le Titre 1

Aucune prévision d'évolution du point d'indice n'a été intégrée. Une augmentation de 4 points de cotisation à la CNRACL est prévue concernant la masse salariale des MAD (impact de +45 000 €). Les postes qui étaient ouverts à l'EPRD 2024 et qui n'ont pas été pourvus sont reconduits pour 2025.

Titre 3

La baisse de consommation de gaz et d'électricité constatée en 2024 (avec les investissements de fin 2023) a bien été intégrée ainsi que la baisse des prix unitaires des achats (marchés publics RESAH et SIGEIF). Aucune projection de hausse des coûts n'a été intégrée dans le prévisionnel de 2025.

M. VIDEAU rappelle que DALKIA ne fournira plus de vapeur à compter du 01/04/2025 et que, de ce fait, l'installation de nouveaux équipements proposés par ECOLAB sont bien prévus dans l'EPRD (le coût d'installation pour 137 500 €, la location pour 145 800 € de location de matériel et la consommation de gaz des nouveaux systèmes de chauffe).

M. VIDEAU explique sur un graphique l'historique de consommation des énergies et fluides, la baisse de la consommation de vapeur (cf point précédent) et la hausse de la consommation de gaz avec la mise en place du nouveau système de chauffe.

Concernant le linge, c'est un budget en hausse qui est proposé dans le cadre de cet EPRD (augmentation des pertes de linge dans les établissements). Les autres dépenses liées sont stables.

M. VIDEAU revient sur la partie linge fongible et sa perte. En effet le GCS constate une forte augmentation du taux de perte : le plus élevé depuis 2013 (année du démarrage du puçage). Il y a eu, pour la première fois, en 2024, plus de linge perdu que de linge injecté dans le circulant. Il précise en expliquant que le souhait exprimé, dans les dotations théoriques, est de 55 000 draps par semaine, la BIH en livre 44 000 et les adhérents en retournent 42 000 uniquement.

Une fois le détail des charges présenté en séance, il est alors constaté que le montant total de celles-ci s'élève pour l'EPRD 2025 à 10 553 987 € (Titre 1, Charges de personnel pour 6 371 537€ ; Titre 3, Charges à caractère hôtelier pour 3 540 475€ ; Titre 4, Charges d'amortissements pour 641 975 € - non compris les frais financiers en lien avec le projet de la nouvelle BIH).

Pour un parfait équilibre du compte de résultat, c'est donc un prix au kg de la prestation qui sera proposé à 2.146 €/kg lors de la délibération.

M. VIDEAU explique que l'évolution du prix au kg permet de constater que la blanchisserie se positionne bien dans un dynamique d'économie et de réelle maîtrise des coûts. L'inflation subie ces 5 dernières années aurait pu conduire à une évolution de 45.1% des tarifs. Le GCS a pu contenir cette augmentation à 22.4 % uniquement.

M. STUDER souhaite féliciter la blanchisserie et encourage la direction à poursuivre dans cette voie, cette maîtrise des coûts étant fortement appréciée par les établissements.

Mme DEMBELE sollicite M. VIDEAU afin que la BIH rappelle les bonnes pratiques et suggère des idées pour diminuer la perte de linge.

M. VIDEAU répond que le puçage des articles avec enregistrement par service au sein des établissements est pour le moment l'unique solution pour diminuer cette perte. En effet le fait de savoir quel service enregistre le plus de pertes, permet de mettre en place des plans d'action et d'identifier les problématiques spécifiques.

Il est fort probable que le linge sortant avec les ambulanciers par exemple, constitue l'un des premiers motifs du non-retour.

Mme SANHADJI explique qu'elle a également pu constater dans son établissement que des draps souillés étaient jetés dans les poubelles par les agents hospitaliers.

M. STUDER rejoint l'ensemble des membres en expliquant qu'il faut impérativement mettre en place des plans d'action au sein de tous les établissements (sensibilisation, contrôles aléatoires...) afin de diminuer la perte.

b. Investissements 2025

M. VIDEAU commente en séance le document remis concernant les prévisions d'investissement pour 2025 dont : imprimantes d'étiquettes pour les VT, patcheuses, armoires pour le secteur Linge en forme, cintres, machine à coudre, bacs à fond remontants, sièges ergonomiques, écran "Ramses" à la distribution

M. VIDEAU explique que la deuxième partie du tableau concerne les investissements du projet de la future blanchisserie qui ont été engagés depuis 2023/2024 pour la plus part (achat terrain nouvelle blanchisserie, AMO concernant la vente et l'acquisition, AMO construction nouvelle blanchisserie, Bureaux d'études).

M. STUDER interroge l'ensemble des membres afin de savoir si des questions complémentaires sur la partie investissement sont à soulever. Aucune information complémentaire n'est sollicitée.

c. Délibération concernant le prix au kilos 2025 et refacturation des drapes perdus

M. STUDER soumet aux votes la validation de l'EPRD 2025 ainsi que le tarif de prestation de blanchisserie à 2,146 €/kilos

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération 2024/14 : Approbation de l'EPRD 2025 et du tarif de prestation au kilo.

L'EPRD 2025 ainsi que le tarif de prestation au kilo 2025 à 2.146 €/kilos sont approuvés à l'unanimité.

Après présentation, par M. VIDEAU, d'une facture du prix d'achat des draps dans le cadre du marché UNIHA, M. STUDER soumet aux votes le tarif de refacturation des draps perdus à **6,08 €** :

Pour : 51

Contre : 0

Abstention : 1

Délibération 2024/25 : Approbation du tarif de refacturation des draps perdus.

Le tarif de refacturation des draps perdus à **6,08 €** est approuvé.

V. Projet Future Blanchisserie

M. VIDEAU présente un document reprenant l'ensemble des points concernant le projet, ou y est repris brièvement l'historique (raison de la relocalisation, but du projet, méthode...).

Il rappelle que la nouvelle blanchisserie permettra d'atteindre un niveau de traitement de linge à 24 tonnes et que beaucoup d'établissements sollicitant la BIH attendent impatiemment l'ouverture des nouveaux locaux (Montesson, Neuilly-Puteaux-Courbevoie...).

a. Etat d'avancement du projet

M. VIDEAU explique qu'au cours de l'année 2025, vont avoir lieu 3 grandes étapes

- L'acquisition du terrain de Carrières-sous-Poissy
- La cession/vente du terrain actuel
- Le démarrage de la construction du nouveau bâtiment

M. VIDEAU annonce que le permis de construire a bien été accepté par le maire de Carrières-sous-Poissy et qu'un affichage sur site a bien été constaté par un commissaire de justice. Cet affichage est la première phase durant laquelle un retrait administratif est possible ou un recours des tiers. Cette étape dure 3 mois. Le permis sera donc considéré valable et définitif le 26/02/2025. En revanche un retour du dossier ICPE est toujours en attente.

M. STUDER demande si des conditions suspensives ont été intégrées à l'acte d'achat au regard d'un dossier ICPE qui serait refusé.

M. VIDEAU explique que l'acte d'achat ne comporte pas de clause sur l'ICPE mais qu'il en existe une concernant l'autorisation des rejets des eaux industrielles (faisant partie de l'ICPE). Les conditions suspensives en lien avec les coûts des dépollutions du terrain et les coûts de fondations spéciales ont été levées à l'issue de la notification du marché.

M. STUDER fait part de son inquiétude concernant un retour négatif du dossier ICPE mais également concernant le prix de vente du terrain de Saint-Germain-en-Laye, qui conditionne fortement le financement du nouveau projet.

M. VIDEAU fait alors un point sur la partie financement du projet (hors achat du terrain).

Il indique que le projet est estimé à un montant total TTC de 28 195 035 €, comprenant :

- La construction (constructeur + architecte + bureaux d'études) : 16 550 367 €
- L'équipementier matériel de blanchisserie (Kannegiesser) : 11 644 668 €

En ce qui concerne le besoin en financement (recours à l'emprunt), la décomposition sera réalisée aux regards de demandes de subventions, d'aides financières spécifiques qui seront accordées au GCS et bien entendu de la vente du terrain de Saint Germain (estimé aux environs de 15 000 000€).

M. VIDEAU termine en indiquant qu'un AMO a été sollicité pour mettre à jour la sélection des promoteurs identifiés pour candidater à l'achat du terrain actuel face à la crise de l'immobilier de 2022/2023. 6 promoteurs seront sélectionnés selon des critères définis avec l'AMO expert.

b. Prestations proposées au sein de la Nouvelle Blanchisserie

M. VIDEAU projette une vidéo 3D en fin de séance qui présente le bâtiment de la nouvelle blanchisserie ainsi que les services complémentaires qui pourront être proposés :

- la livraison en cabris confectionnés aux services pour les adhérents qui le souhaitent,
- la possibilité de louer des vêtements professionnels à tous les adhérents (non nominatif dans un premier temps),
- le traitement du linge de résidents de façon qualitative, avec la traçabilité et la confection des trousseaux (cf prestation proposée à ce jour par Bulle de Linge).

M. STUDER se demande si la capacité sera suffisante pour prendre en charges l'ensemble du linge résident des adhérents intéressés par cette prestation. M. VIDEAU répond positivement.

VI. Points divers

a. Réunion des Responsables Fonction linge : Février 2025

Mme SANHADJI se demande si une visite de la blanchisserie sera possible lors de cette réunion. M. VIDEAU répond par l'affirmatif et propose de solliciter Nicolas DUBOIS à ce sujet. Mme RENE-CORAIL s'interroge sur les modalités de cette réunion, Visio ou présente.

M. VIDEAU explique que cette réunion doit impérativement être réalisée à la BIH, pour faciliter et optimiser les échanges, créer du lien mais également pour le partage de document.

b. Inventaire linge 2025 et samedi travaillé

M. VIDEAU présente le calendrier prévisionnel des samedis travaillés en 2025.

Il indique donc qu'il y aura idéalement 2 inventaires : le 5 avril et le 11 octobre.

Pour pallier aux difficultés liées au férié du 11 novembre, les samedis 8 et 15 novembre seront ouverts à la production si nécessaire et un ramassage de linge sale sera organisé. Enfin, il est prévu 2 tournées de ramassage de linge sales le 19 avril et le 7 juin.

Mme SANHADJI demande si les inventaires de linge peuvent être réalisés le vendredi au sein des établissements. M. VIDEAU répond que cela est tout à fait possible.

M. VIDEAU ajoute que pour la prochaine Assemblée Générale il sera nécessaire de soumettre aux votes 2 délibérations :

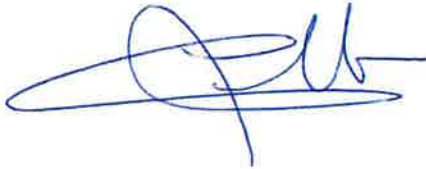
- la gestion des immobilisations dans le cadre de la M21,
- La fin de l'adhésion l'EHPAD d'Ablis (établissement fermé).

M. STUDER demande aux membres s'ils souhaitent aborder d'autres sujets. Aucun autre point n'étant soulevé, la séance est levée.

Blanchisserie Inter Hospitalière de Saint-Germain-en-Laye
Assemblée Générale Extraordinaire – Procès-Verbal de la séance du 13 décembre 2024

Fin de la séance : 12H45

Secrétaire générale de séance
Mme COLONELLO



Administratrice du GCS BIH
PO Mme Diana KARROUZ
M. Nicolas STUDER
Administrateur suppléant

